



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le 20 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, LUCAS André, MAS Bernard,  
Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, MIRABILE Noëlle, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absent excusé : LUCAS André  
Pouvoir de LUCAS André à Guy ROUCAYROL

Secrétaire de séance : MME CALON Mauricette

Convocation en date du 12/10/2022

Membres en exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la commune ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du tableau des emplois adopté le 23/11/2021.

Suite à la promotion interne de la secrétaire générale, il propose de créer un poste d'attaché territorial à 36 heures hebdomadaires et de supprimer le poste de rédacteur territorial

D'autre part, il propose de supprimer les 2 postes d'adjoints techniques non titulaires à temps non complet qui ne sont plus à pourvoir.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme suit, à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2022

#### AGENTS TITULAIRES

##### ➤ FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 attaché territorial à temps complet (36 heures hebdomadaires)
- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 heures hebdomadaires)
- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (25 heures hebdomadaires)

##### ➤ FILIERE POLICE MUNICIPALE

- 1 brigadier-chef de police municipale à temps complet (36 heures hebdomadaires)

##### ➤ FILIERE TECHNIQUE

- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (26 heures hebdomadaires)
- 2 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires)
- 3 adjoints techniques à temps complet (35 heures hebdomadaires)

##### ➤ FILIERE SOCIALE

- 1 agent spécialisé territorial des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (21.75 heures hebdomadaires)

#### AGENTS NON TITULAIRES

##### ➤ FILIERE TECHNIQUE

- 6 adjoints techniques à temps complet (35 heures hebdomadaires)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,

Guy ROUCAYROL

